



FICHE D'INSCRIPTION 2026-2027

ADHÉRENT / Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance : Sexe : Non binaire G F

PARENT / Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :

MAIL (EN MAJUSCULES) : Tél :

Adresse :

SI PARENT 2 / Nom : Prénom :

MAIL (EN MAJUSCULES) :

Adresse si différente :

ACTIVITÉ	TA	BINQ	CRÉNEAU HORAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU SECRÉTARIAT

TOTAL		RÉDUC	=	TOTAL APRÈS RÉDUC
<input type="text"/>	-	<input type="text"/>		<input type="text"/>

CHÈQUE	CB	CHÈQUE CAUTION (VALABLE 4MOIS)
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Nom du payeur : Date :/...../.....

- 1/n° Mt Rem n° Date
- 1/n° Mt Rem n° Date
- 1/n° Mt Rem n° Date
- 1/n° Mt Rem n° Date
- 1/n° Mt Rem n° Date

Avoir Date

Espèces Rem n° Date

ANCV Rem n° Date

Sortir Fait le Date

Pass Sport Date

VOTRE INSCRIPTION IMPLIQUE VOTRE ACCORD À CES CONDITIONS DÉCRITES CI-DESSOUS

1/RÈGLES CONCERNANT LES REMBOURSEMENTS/AVOIRS

LA COTISATION EST INDIVISIBLE. ELLE CORRESPOND À LA CONTRIBUTION DE L'ADHÉRENT AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION. ELLE PERMET NOTAMMENT DE PARTICIPER AU FINANCEMENT DES CHARGES NÉCESSAIRES À L'ORGANISATION DES ACTIVITÉS, DONT LES SALAIRES DES INTERVENANT·E·S, ENGAGÉS POUR L'ENSEMBLE DE LA SAISON. L'ASSOCIATION LA TOUR D'Auvergne Rennes ne fonctionne pas selon un décompte du nombre de séances, d'activités, de mois ou de trimestres. La cotisation ne constitue donc pas une avance sur des prestations individualisées ou déterminées qui seraient dues par l'association. Elle participe au budget global nécessaire au bon fonctionnement de l'association et à la mise en place de ses activités.

> IL EST POSSIBLE DE BÉNÉFICIER DE DEUX SÉANCES D'ESSAI AVANT DE S'INSCRIRE. LES DEUX SÉANCES D'ESSAI SONT GRATUITES MAIS NE GARANTISSENT PAS UNE PLACE DANS L'ACTIVITÉ / LA SECTION.
> SEUL LE DÉPÔT DE VOTRE INSCRIPTION COMPLÈTE (PAPIERS NÉCESSAIRES ET RÈGLEMENT MÊME FRACTIONNÉ) VALIDE DÉFINITIVEMENT VOTRE ADHÉSION À L'ASSOCIATION.

MODALITÉS DE REMBOURSEMENT / AVOIRS :

> TOUTE INSCRIPTION EST DÉFINITIVE ET AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUÉ SAUF DANS LE CAS SUIVANT:

> MUTATION PROFESSIONNELLE QUI CAUSE UN DÉMÉNAGEMENT DE PLUS DE 30 KILOMÈTRES (VOUS DEVREZ TRANSMETTRE LES JUSTIFICATIFS NÉCESSAIRES À LA PRISE EN COMPTE DE CETTE SITUATION (JUSTIFICATIFS DE CHANGEMENT DE DOMICILE ET DE MUTATION PROFESSIONNELLE).

LES ARRÊTS TEMPORAIRES POUR CAUSE MÉDICALE CONSTATÉE (AVEC PRODUCTION D'UN JUSTIFICATIF MÉDICAL) POUVANT COUVRIR TOUTE LA SAISON DONNE DROIT À :
> UN AVOIR VALABLE SUR LA SAISON PROCHAINE ÉQUIVALENT AU MAXIMUM À 70 % DU TARIF VERSÉ LORS DE LA SAISON PRÉSENTE OU AU NOMBRE DE TRIMESTRES NON PRATIQUÉS.

> LES ARRÊTS DÉFINITIFS ET IRRÉMÉDIABLES POUR RAISON DE SANTÉ ET/OU EXCEPTIONNELS (ACCIDENTS DE LA VIE, PERTE D'EMPLOI) FERONT L'OBJET D'UNE ATTENTION ET ÉTUDE PARTICULIÈRE DE LA PART DE LA GOUVERNANCE CONJOINTEMENT AVEC LA DIRECTION DE L'ASSOCIATION.

LES ARRÊTS DÉFINITIFS OU PARTIELS DES ACTIVITÉS RELEVANT DE LA RESPONSABILITÉ DIRECTE DE L'ASSOCIATION (À L'EXCEPTION DES CAS DE FORCE MAJEURE INCLUANT INCENDIE, PANDÉMIE, GUERRE, TRAVAUX DANS LES LOCAUX....) DONNERONT LIEU À UNE COMPENSATION / AVOIR QUE DANS LE CAS D'UNE ANNULATION / DÉPLACEMENT SIGNIFICATIVE DE L'ACTIVITÉ (SUPÉRIEURE À 6 SÉANCES HEBDOMADAIRES NE TENANT PAS COMPTE DE L'INCIDENCE DES JOURS FÉRIÉS ET DU PONT DE L'ASCENSION).

AVANT DE PROPOSER LE REMBOURSEMENT DE LA COTISATION, L'ASSOCIATION PEUT AUSSI DÉCIDER DE :

> PROLONGER SES ACTIVITÉS D'UNE DURÉE ÉQUIVALENTE À CELLE DE LA SUPPRESSION DES SÉANCES (PAR EXEMPLE PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES) ;

> PROPOSER À SES ADHÉRENTS UN AVOIR SUR LA COTISATION DE LA SAISON PROCHAINE ;

> PROPOSER À SES ADHÉRENTS UNE RÉDUCTION SUR LA COTISATION DE LA SAISON PROCHAINE.

LES DEMANDES SERONT UNIQUEMENT TRAITÉES PAR LE BIAIS DE L'ADRESSE MAIL SUIVANTE : REMBOURSEMENT@TOURDAUVERGNEASSO.COM.

2/ASSURANCE:

L'ASSOCIATION A SOUSCRIT UN CONTRAT D'ASSURANCE EN RESPONSABILITÉ CIVILE QUI COUVRE SA RESPONSABILITÉ ET CELLE DE SES PRÉPOSÉS.

CE CONTRAT N'INCLUT PAS D'ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT. VOUS DEVEZ VÉRIFIER AUPRÈS DE VOTRE ASSURANCE QUE VOUS ÊTES BIEN COUVERTS, POUR VOUS ET VOS ENFANTS ET QUE LA GARANTIE EST VALABLE POUR TOUTE ACTIVITÉ, Y COMPRIS LE SPORT DE COMPÉTITION.

SINON LA TA PEUT VOUS EN PROPOSER UNE, À DIFFÉRENTS TARIFS SUIVANT LES GARANTIES SOUHAITÉES, VIA SON ASSUREUR OU CELUI DE LA FÉDÉRATION DU SPORT PRATIQUÉ. AXA MM LECOTTIER: TEL 02 99 27 21 31

CERTAINES INCLUENT DANS LA LICENCE, CETTE ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT (À VÉRIFIER AUPRÈS DU SECRÉTARIAT).

EN CAS D'ACCIDENT SURVENU PENDANT LA PRATIQUE DE L'ACTIVITÉ, IL EST IMPÉRATIF DE SE PRÉSENTER AU SECRÉTARIAT MUNI D'UN CERTIFICAT DE CONSTATATION DE BLESSURE, AU PLUS TARD 48 HEURES APRÈS L'ACCIDENT, AFIN D'EFFECTUER LA DÉCLARATION.

UN DOCUMENT ATTESTANT QUE VOUS AVEZ PRIS CONNAISSANCE DE L'INFORMATION CONCERNANT LES ASSURANCES, EST À RETIRER AU SECRÉTARIAT ET À REMETTRE À CELUI-CI OBLIGATOIREMENT SIGNÉ.

3/PARKING

LE PARKING EST RÉSERVÉ AUX ADHÉRENT(E)S/SALARIÉES/BÉNÉVOLES UNIQUEMENT PENDANT LA DURÉE DE LEUR ACTIVITÉ, SOUS RÉSERVE DE PLACE DISPONIBLE. PRIVILÉGIEZ LES VÉLOS OU LES TRANSPORTS EN COMMUN.

N° STAR : C5, C6 ARRÊT CITÉ JUDICIAIRE // MÉTRO : CHARLES DE GAULLE & COLOMBIER

4/ADHÉSION ANNUELLE

LE PRIX DES COTISATIONS INCLUT L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION. UNE CARTE DE MEMBRE VOUS EST REMISE LORSQUE TOUS LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES À L'INSCRIPTION ONT ÉTÉ RENDUS. POUR LES PERSONNES NE FAISANT PAS D'ACTIVITÉS, L'ADHÉSION EST DE 10€.

5/PAIEMENT

LE RÈGLEMENT SE FAIT EN TOTALITÉ À L'INSCRIPTION. IL EST CEPENDANT POSSIBLE DE FRACTIONNER DÈS AOÛT EN 3 À 5 FOIS.

MODE DE RÈGLEMENT : ESPÈCES, CHÈQUES, CARTE BANCAIRE, CHÈQUE ANCV, VIREMENT, PRÉLÈVEMENT, EN LIGNE.

ACCUEIL VACANCES : MOUV'ADOS, VACAN'SPORT ET LE MERCREDI MATIN, AVEC UNE TARIFICATION ADAPTÉE SELON LE QUOTIENT FAMILIAL DES FAMILLES.

6/AIDES FINANCIÈRES

- AIDE « SORTIR » : LA T.A. EST PARTENAIRE DE CE DISPOSITIF. VOUS DEVEZ PRÉSENTER VOTRE CARTE KORRIGO SERVICE, AU MOMENT DE L'INSCRIPTION. L'AIDE SERA CALCULÉE AU MOMENT DE L'INSCRIPTION.
- PASS SPORT
- PASS CULTURE

7/RÉDUCTIONS

DES RÉDUCTIONS SONT ACCORDÉES DANS LES CONDITIONS SUIVANTES :

- FAMILLE : DEUXIÈME MEMBRE ET SUIVANT, DE LA MÊME FAMILLE (MÊME ADRESSE) : 16 €

- ACTIVITÉS : 16 € SUR LA 2ÈME ACTIVITÉ : CES RÉDUCTIONS NE SONT PAS APPLICABLES SUR LES LICENCES DE SPORTS DE COMPÉTITION, LES COURS D'INFORMATIQUE, LES SÉJOURS, LES JEUX ET L'ACCUEIL LOISIRS.

8/ACTIVITÉS

IL N'Y A PAS D'ACTIVITÉS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES (SAUF EXCEPTION PRÉCISÉE DANS LE DESCRIPTIF).

LES DATES DE DÉBUT ET DE FIN D'ACTIVITÉS SONT INDIQUÉES À CHAQUE DESCRIPTIF.

L'ASSOCIATION SE RÉSERVE LE DROIT :

- D'ANNULER OU DE MODIFIER UN ATELIER SI LE NOMBRE D'INSCRITS EST INSUFFISANT.

- DE RÉPORTER OU D'ANNULER CERTAINS COURS EN CAS DE MANIFESTATIONS IMPORTANTES.

- DE REMPLACER UN ANIMATEUR SI BESOIN.

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS ÉVENTUELLES D'HORAIRE ET DE TARIFS EN DÉBUT DE SAISON.

AUTORISATIONS ET CONSIGNES SPÉCIFIQUES LIÉES À VOS INSCRIPTIONS :

VOUS AUTORISEZ L'ENCADRANT À PRENDRE LE CAS ÉCHÉANT TOUTES MESURES UTILES POUR UNE HOSPITALISATION OU INTERVENTION CHIRURGICALE D'URGENCE, Y COMPRIS UNE ANESTHÉSIE GÉNÉRALE.

VOUS DEVEZ ÊTRE ATTENTIF À LA PRÉSENCE DE L'ENCADRANT AVANT DE LAISSER VOTRE ENFANT : ATTENTION AU DÉPÔT D'ENFANT SUR LE PARKING.

VOUS AVEZ PRIS NOTE DES HEURES D'ACTIVITÉS ET DE COMPÉTITIONS SACHANT QUE LA RESPONSABILITÉ DE L'ASSOCIATION N'EST PAS ENGAGÉE EN DEHORS DE CES HEURES.

NOUS AVONS PRIS NOTE QUE LE PORT DE CHAUSSURES DE SPORT DESTINÉES À LA SALLE EST OBLIGATOIRE. L'ENCADRANT REFUSERA LA PARTICIPATION DE L'ADHÉRENT DANS LE CAS CONTRAIRE.

Signature de l'adhérent ou d'un responsable majeur : précédée de la mention «lu et approuvé»

A Rennes, le